

7.908

epzb.admin.ch



1950032032

PRO HELVETIA

PRO HELVETIA

Son activité à l'étranger

Michael Stettler

Bibliothèque centrale du parlement
et de l'administration fédérale

7.1974/884

1972

Dodis



Pro Helvetia - son activité à l'étranger

Celui qui entreprend de parler des relations culturelles de la Suisse sur le plan international doit partir de deux principes de base: la liberté de la culture en général et la souveraineté de nos cantons dans le domaine culturel. Ces deux principes forment les modalités de notre politique extérieure dans le domaine de la culture, ils résultent du cas politique particulier qu'est la Suisse. Il faut chercher la raison de la souveraineté culturelle des cantons dans le quadrilinguisme de la Confédération. Les diverses régions dépendent évidemment des cultures de leurs voisins. La confession religieuse varie, elle aussi, d'un canton à l'autre. Cette diversité con-

fessionnelle, linguistique et culturelle est le point de départ de la structure fédéraliste de la Suisse, ainsi que du principe de la neutralité permanente, qui a ses causes dans la politique intérieure aussi bien qu'extérieure.

La structure fédéraliste de la Confédération et la souveraineté des cantons dans le domaine culturel sont aussi les raisons pour lesquelles la Suisse, par principe, ne conclut pas d'accords culturels avec les autres nations, quoiqu'elle ait grand intérêt à entretenir avec elles des relations culturelles suivies. Sa réserve s'inspire en outre de considérations historiques et politiques. En Suisse, la vie culturelle n'est donc nullement centralisée.

La Suisse centrale et orientale ne saurait avoir avec la France, par exemple, les mêmes relations que Genève. C'est un premier obstacle à la conclusion d'accords valables pour la Suisse tout entière. En outre, il n'y a pas en Suisse de "Ministère fédéral de l'Education nationale", mais vingt-cinq départements cantonaux de l'instruction publique. Ainsi, même du point de vue juridique, la conclusion d'accords culturels par la Confédération n'est possible qu'à certaines conditions, qui ne peuvent que restreindre considérablement la portée des conventions.

Eu égard à la situation du pays et à sa structure, le Conseil fédéral a toujours considéré qu'il était inopportun pour la Suisse de conclure des accords culturels. Il

estime devoir s'en tenir à cette attitude.

En revanche, il a toujours été disposé à faciliter la conclusion d'accords particuliers entre les institutions culturelles suisses et étrangères, lorsqu'ils paraissent désirables dans certains secteurs de la vie culturelle, et sur des points déterminés.

Aussi la Confédération ne pourrait-elle pas lier les cantons par des accords culturels, car de tels accords les empêcheraient de sauvegarder leurs intérêts culturels vis-à-vis de l'étranger.

Mais la Suisse considère tout de même qu'elle doit faire entendre sa voix dans le concert universel. Reste à savoir comment elle y parvient, et quel est l'instrument qui le lui permet.

Cet instrument a été créé par le Conseil fédéral sous la forme de la Fondation Pro Helvetia. La Fondation est née des conditions politiques et psychologiques des années d'avant-guerre. Des courants idéologiques, nuisibles à la structure de notre Etat, pénétraient notre pays, venus des Etats totalitaires voisins; il fallait s'y opposer par une prise de conscience de notre patrimoine spirituel et des valeurs d'une démocratie libre et fédéraliste.

Cependant, il fallait que la Fondation Pro Helvetia n'ait pas le caractère d'une institution d'Etat, car il s'agissait d'éviter une ingérence directe de l'Etat dans

la vie culturelle du pays, c'est-à-dire des cantons.

Les tâches de la fondation sont:

A l'intérieur du pays

- 1) le maintien du patrimoine spirituel de la Suisse et la préservation du caractère original de sa culture,
- 2) l'encouragement aux créations de l'esprit
- 3) la promotion des échanges entre les différentes régions et les différents milieux.

A l'étranger

Il s'agit de faire connaître les oeuvres et les activités de la Suisse dans le domaine de la pensée et de la culture.

Pour ce qui est des relations culturelles avec le monde, elles augmentent d'année en année. Elles participent aujourd'hui de la politique étrangère. La Suisse ne veut pas rester à l'écart de ce développement; au contraire, elle l'encourage avec conviction; le lieu où les muses ont la parole sera toujours favorable aux rencontres et au service de la paix.

La Fondation Pro Helvetia peut être comparée au British Council qui a été créé en 1934.

Les organes de la Fondation Pro Helvetia sont le Conseil de Fondation, le Comité directeur, les Groupes de tra-

vail et le Secrétariat. L'organe supérieur, le Conseil de Fondation, se compose de vingt-cinq membres nommés par le Conseil fédéral pour une durée de quelques années. Les régions de langues différentes, les divers milieux et les principaux domaines de la vie culturelle et spirituelle du pays y sont équitablement représentés. Nous y trouvons des magistrats et des juges, des érudits, des artistes, des experts de l'art du théâtre, de la musique et des arts plastiques, des belles-lettres et du folklore, des représentants des différents partis politiques ainsi que des confessions.

Le Comité directeur dispose des ressources de la Fondation et gère les affaires en s'appuyant sur un examen préalable des requêtes par les groupes de travail, qui lui soumettent des propositions. Des groupes de travail ont été formés dans les différents domaines tels que:

- a) belles-lettres, presse, théâtre, musique, radio
- b) questions universitaires, bourses, arts plastiques,
- c) protection de la nature et des sites, folklore, dialectes, éducation,
- d) culture italienne et rhéto-romane, échanges culturels à l'intérieur du pays,
- e) étranger.

Il n'y a donc aucun domaine de la culture où Pro Helvetia n'exerce pas son activité. Le secrétariat se trouve à Zurich. En choisissant cette ville, on a voulu faire ressortir que la Fondation était autonome, et indépen-

dante de l'administration fédérale. Un Service de presse est chargé notamment de procurer à la presse étrangère et suisse des exposés et des articles sur la vie culturelle, politique et sociale en Suisse, d'assurer la publication d'écrits et de numéros spéciaux sur les principaux aspects culturels et sociaux de notre pays, et d'organiser des voyages d'études pour des étrangers.

Jean-Rodolphe de Salis, ancien président de Pro Helvetia, a mis le doigt sur une particularité suisse en disant que la même institution est chargée à la fois du maintien du patrimoine spirituel à l'intérieur et du rayonnement culturel à l'étranger. Ceci présente l'avantage de permettre à l'instance qui s'est acquis une connaissance profonde de la vie culturelle du pays par l'une des parties de son activité, de procéder plus aisément au choix et à la présentation de nos biens culturels à l'étranger.

Une entente étroite lie Pro Helvetia avec le Département politique, notre ministère des affaires étrangères, - avec la section culturelle de sa Division des organisations internationales. En outre, nos représentants diplomatiques maintiennent un contact direct avec Pro Helvetia, lui soumettant des idées et des initiatives, proposant des expositions, des concerts etc. Pro Helvetia a besoin de ce contact, puisqu'elle n'a pas, comme par exemple le British Council, des agences ou des correspondants dans les métropoles étrangères.

Il faut se rendre compte que Pro Helvetia remplit sa tâche sans pouvoir assurer la réciprocité à ses partenaires, puisqu'elle ne saurait imposer des manifestations étrangères aux cantons souverains. L'activité de Pro Helvetia repose ainsi essentiellement sur la bonne volonté de ses partenaires étrangers et sur le renom dont jouit notre pays. L'expérience prouve que le fait est plutôt favorable au climat de son activité.

Pour ce qui est de cette activité, elle couvre de nombreux secteurs: expositions d'art plastique, expositions de livres, représentations théâtrales, concerts, chaires suisses à des universités étrangères, publications, émissions radiophoniques, service de documentation et de presse, organisation de voyages et de conférences, service de film et de disques.

Parmi toutes ces manifestations, l'élément peut-être le plus important sera toujours l'exposition. Ainsi, des dernières années, Pro Helvetia a fait circuler des expositions d'art, de folklore et de pédagogie aux Etats-Unis, en France, en Allemagne, en Angleterre et en Scandinavie; et, en 1968 une grande exposition d'architecture suisse contemporaine a fait le tour de L'U.R.S.S. La Suisse tient aussi beaucoup à envoyer assez régulièrement des expositions d'artistes contemporains, y compris de jeunes peintres et sculpteurs, à l'étranger. A son tour, la Commission fédérale des beaux-arts se charge de la participation régulière d'artistes suisses à la grande Biennale internationale de Venise ainsi qu'à la Biennale de São

Paulo au Brésil. En 1971/72, le Tiers Monde s'est ouvert à nos manifestations, par une exposition très appréciée "La Suisse présente la Suisse", à Dakar (Sénégal).

La Suisse a connu dans certains domaines un succès international de vaste portée. Il s'agit des affiches, de l'illustration de livres et du livre d'art en général, ainsi que de l'architecture. Dans ces domaines, on a su trouver des solutions nouvelles et originales, qui ont été mises en valeur dans différentes expositions en Europe, en Amérique du Sud, aux Etats-Unis et ailleurs.

Les expositions de livres sont un miroir du polylinguisme de la Suisse. Elles sont d'autant plus importantes qu'en général, le lecteur étranger ne se rend point compte de l'origine suisse de nos livres qui sont écrits en langue allemande, française ou italienne. Devant l'énorme production de livres des pays voisins, les éditeurs suisses se trouvent dans une position difficile. Voilà encore la situation particulière de ce pays: souvent, un auteur n'est reconnu chez lui qu'après avoir connu le succès, selon la langue, en Allemagne, en France ou en Italie. Ainsi, le public allemand a fortement contribué à la carrière de deux écrivains de langue allemande les plus connus en ce moment, Friedrich Dürrenmatt et Max Frisch. Ensuite d'autres pays ont suivi; Dürrenmatt, par exemple, n'est pas moins connu en Pologne qu'en Suisse, et très en vue en Union Soviétique. Parmi les autres auteurs suisses de portée internationale, il y a le théologien Karl Barth et le psychologue Carl Gustav Jung; tous les

deux ont déployé leur activité en Suisse et exercé un rayonnement dans le monde entier.

Les compositeurs ne dépendent pas de la langue. La Suisse en connaît un certain nombre de renommée universelle. Permettez-nous de mentionner Arthur Honegger, Othmar Schoeck, Frank Martin, Heinrich Sutermeister, Rolf Liebermann. Pro Helvetia contribue elle aussi à les faire connaître à l'étranger et encourage les tournées d'orchestres suisses. Les orchestres de Zurich, de Lausanne, de Lucerne, ainsi que de nombreux choeurs ont souvent représenté la Suisse à l'étranger. Ernest Ansermet (1883-1969) a rendu l'Orchestre de la Suisse Romande célèbre dans le monde entier pour la qualité de ses interprétations.

Vu la renommée de Frisch et de Dürrenmatt, qui paraît avoir franchi sans difficultés toutes les frontières de nature linguistique, politique ou idéologique, le théâtre suisse a aujourd'hui une audience accrue dans le monde.

L'apport suisse ne se présente pas partout avec la même intensité. Nos voisins immédiats représentent les trois grands milieux culturels auxquels nos régions participent depuis des siècles. L'échange est naturellement animé, et n'a guère besoin d'une politique délibérée dans le domaine culturel. Evidemment, ici, la Suisse prend davantage qu'elle ne donne, quoique les noms de Rousseau, d'Henry Dunant, de Le Corbusier, d'Albert Giacometti, de Karl Barth, de Jean Piaget, de Carl Gustav Jung prouvent

que les personnalités créatrices ne manquent pas en Suisse. Il y en aurait beaucoup d'autres à citer; ajoutons pro memoria les noms des architectes tessinois de l'art baroque qui ont embelli Rome, Carlo Maderno, Domenico Fontana, Francesco Borromini ou, des nos jours, celui de l'ingénieur Othmar Ammann, créateur des grands ponts suspendus des Etats-Unis, des ponts George Washington et Verazzano à New York et du "Golden Gate Bridge" de San Francisco. N'oublions pas les nombreux hôtes de la Suisse, qui depuis des siècles ont passé une part considérable de leur vie sur notre sol, tels que Hermann Hesse, Carl Jaspers, Paul Klee, R.M. Rilke et Igor Stravinski au 20e siècle.

Pour la Suisse, la pratique des relations culturelles est un processus biologique de respiration. Pendant la période des dictatures et de la guerre, ce processus devint difficile; survivre dans un espace hermétiquement clos devint alors un problème national.

Ces dernières années, le peuple suisse a été préoccupé par la question des relations commerciales et culturelles avec les Etats d'idéologies différentes de la sienne. En Suisse il est indispensable de distinguer la position de l'Etat de l'attitude du citoyen. La position de l'Etat est déterminée par la neutralité permanente, l'attitude du citoyen par son droit à se former et à exprimer une opinion personnelle.

Quant au tiers monde, il attend de la Suisse non seule-

ment un rayonnement culturel, mais tout aussi bien l'essence de son patrimoine démocratique: les traditions politiques de la neutralité, de la démocratie directe, du fédéralisme et de l'autonomie communale - patrimoine jugé digne d'être transmis sur le plan des relations culturelles.

Evidemment Pro Helvetia n'est pas le seul instrument de la Suisse servant aux relations culturelles avec l'étranger; mais il est son mandataire pour ce que nous appellerons les actions directes. La Suisse est membre de l'UNESCO, dont le secrétariat avait employé des personnalités suisses dans des positions importantes longtemps avant que la Confédération soit devenue Etat-membre. Aussi le Conseil Fédéral estime-t-il que le pays pourra, en sa qualité de membre de l'UNESCO, démontrer à nouveau que sa neutralité ne signifie pas un repliement égoïste à l'intérieur de ses frontières.

La Suisse est également représentée dans les comités de l'ICOM (International Council of Museums), de l'ICOMOS (International Council of Monuments and Sites) et de la Protection internationale des biens culturels. Enfin elle est, depuis peu d'années, membre du Conseil de l'Europe et prend part à ses manifestations.

Voici, pour terminer, quelques remarques sur les relations culturelles de la Suisse avec l'étranger; leur agencement dépend en partie de la structure fédéraliste de la Suisse et de notre conception de la liberté dans

la culture. On pense, en Suisse, que la diversité peut être à la base de l'unité. La Confédération considère donc que son rôle est de contribuer à promouvoir les manifestations culturelles; mais elle évite autant que possible tous les dangers d'une centralisation inconsidérée. Comme Albert Schweitzer, elle estime que l'idée fixe de notre époque, selon laquelle le perfectionnement des institutions entraîne naturellement le progrès de la culture, et, par conséquent, des valeurs spirituelles, est erronée; en réalité, il y a d'abord l'esprit, et les institutions n'ont d'efficacité que grâce à l'esprit qui les anime.

(D'après une conférence:
"Les relations culturelles
de la Suisse sur le plan
international")

L'auteur de cet exposé, Michael Stettler, est né à Berne en 1913; il habite à Steffisburg, BE. Maturité littéraire à Berne; études d'architecture à l'Ecole Polytechnique fédérale de Zurich. Etudes d'histoire de l'art et d'archéologie à Rome; en 1939, il soutint à l'EPF une thèse de doctorat en sciences techniques. Il dirigea le Musée d'Histoire de Berne, et, dès 1961, la nouvelle "Fondation Abegg pour l'Histoire et les Arts appliqués" de Riggisberg, BE. En 1955 et 1958, il est professeur invité dans les Collèges des USA. De 1948 à 1965, Président de la Fondation suisse Gottfried Keller, 1952-1962, membre du Conseil de la Fondation Pro Helvetia; puis de 1965-1970, Président de celle-ci; depuis 1971, membre du Conseil national de la recherche.

Parmi ses publications: Das byzantinische Baptisterium von Nocera Superiore (Diss.: Le baptistère byzantin de Nocera Superiore); Farbfenster des 14. Jahrhunderts, Königsfelden (Vitreaux du 14ème siècle); Die Kunstdenkmäler des Kantons Aargau, I et II; Mein altes Bern (Mon vieux Berne); Bernerlob (Louange de Berne); Monographie Meyer-Amden. Prix littéraires: Canton de Berne, 1954; Ville de Berne, 1964.